

Réforme du système de certification professionnelle : le point de vue de la CCI Paris Ile-de-France

19 Novembre 2019

Agnès Carron - responsable du département des Politiques Educatives, Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France.



La CCI Paris Ile-de-France est l'interlocuteur privilégié des entreprises dans le recueil de leurs besoins en compétences sur les métiers de demain.

« Entrepreneurs et salariés d'entreprises nous permettent de les consulter sur leurs besoins avant toute construction ou renouvellement de nos certifications. »

Pouvez-vous présenter votre fonction ?

Je suis responsable du département des Politiques éducatives au sein de la direction du développement de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France (CCIR). Nous sommes une fonction support et à ce titre nous accompagnons les 14 établissements de formation de la CCIR sur l'évolution de leurs offres de formation, notamment sur la création et le renouvellement de certifications dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le Répertoire spécifique (RS) et plus largement sur l'ingénierie certificative.

La proximité de la CCIR avec les entreprises facilite-t-elle la construction et l'adaptation des certifications à leurs besoins ?

Les relations de proximité que nous entretenons avec les entreprises d'Ile-de-France sur des secteurs d'activités variés mais également avec nos anciens diplômés, aujourd'hui entrepreneurs et salariés d'entreprises, nous permettent de les consulter sur leurs besoins avant toute construction ou renouvellement de nos certifications.

Nous les questionnons sur leur métier, leurs activités, les évolutions qu'ils perçoivent et leurs impacts sur les compétences recherchées. Par exemple, lors de la création de la certification de notre établissement ESSYM* « Manager en stratégie et gestion des RH », en interviewant des Directeurs Ressources Humaines, nous avons identifié qu'ils étaient de plus en plus sollicités sur la définition de stratégies et plans d'actions liés à l'anticipation des risques RH : santé et sécurité au travail, risques psychosociaux engendrés par les transformations, risques liés à la gestion du capital humain (compétences clés, turn-over, etc.) et qu'ils étaient de plus en plus mobilisés sur les enjeux d'innovation digitale et collaborative.

Nous avons croisé ces informations avec celles collectées dans les études produites par les organisations professionnelles. Nous avons alors décidé d'intégrer dans le référentiel de certification, les activités professionnelles et les compétences associées à ces différentes évolutions du métier à travers différents blocs de compétences, dont un spécifique sur le recours à la prospective et les méga-trends, pour anticiper les changements et les risques attendus.

Nous avons échangé sur les impacts de la réforme sur le système de certification. Comment la CCIR s'est saisie notamment du découpage d'une certification en blocs de compétences ?

Les certifications de la CCIR ont toutes été systématiquement découpées en blocs de compétences lors de leur création et ce depuis 2005. En effet, ce découpage favorise l'identification de grands domaines d'activités liés au métier visé par la certification et pour chacun de ces domaines, les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les activités qu'il recouvre. Aujourd'hui, nous visons à identifier les compétences transférables d'une certification à une autre certification et à construire des passerelles entre ces dernières, comme la passerelle réalisée entre 3 Certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche du commerce de détail de l'Horlogerie/Bijouterie

et 3 certifications du réseau Négoventis permettant aux apprenants en situation d'alternance dans les entreprises de la branche d'obtenir un double diplôme.

En conclusion, quels sont les enjeux de la CCIR au regard de la nouvelle réforme ?

Les deux principaux enjeux portent sur une plus grande visibilité de l'ensemble de nos filières de formations en apprentissage, de notre expérience face à « l'ouverture » du marché, ainsi que des autres voies d'accès à nos formations (Compte personnel de formation - CPF, Validation des acquis de l'expérience - VAE) et enfin, de nos 60 certifications et plus largement des 180 certifications consulaires inscrites dans le RNCP et le RS, de leur pertinence au regard des compétences attendues par les entreprises et de leurs résultats en matière d'insertion professionnelle.

Le second enjeu porte sur le référencement de l'ensemble de notre offre dans les systèmes d'informations, notamment DOKELIO, Kairos, et Espace des organismes de formation (plateforme EDOF).

Propos recueillis par Hélène Lerosier (octobre 2019)

(*) Ecole Supérieure des Systèmes de Management

Tags : [CCI Paris Ile-de-France](#) ^[1] | [certification](#) ^[2] | [loi du 5 septembre 2018](#) ^[3] | [CPF](#) ^[4]